

Paris, le 18 septembre 2019

Non-recours aux droits : les solutions proposées en matière de retraite

Pour éviter de perdre des droits à la retraite, la meilleure solution est d'être bien informé. Ce qu'il faut savoir : quels sont les droits acquis ? Où et comment les faire valoir ? Pour aider à répondre à ces questions, les régimes de retraite obligatoires travaillent ensemble et proposent des services en ligne aux assurés disponibles sur [leur compte retraite](#).

Des services pour tous, gratuits et réalisés par des experts

Chaque assuré dispose d'un compte retraite quels que soient son âge, sa situation personnelle, son activité professionnelle... Ce compte est proposé par les régimes de retraite obligatoires. Les services qu'il regroupe sont gratuits et réalisés par les experts retraite de ces régimes.

Le compte retraite fournit aux assurés des informations personnalisées sur leurs droits (nombre de trimestres et de points acquis, régimes d'affiliation, éligibilité au cumul emploi-retraite...) et leur permet d'effectuer leurs démarches en ligne (correction de la carrière, demande de retraite, historique des paiements...), tout au long de leur carrière puis une fois à la retraite.

Pour accéder au compte retraite, les assurés peuvent se rendre sur www.info-retraite.fr, le site des régimes de retraite. Il regroupe les services développés en commun par l'ensemble des régimes pour simplifier la retraite des assurés. Certains d'entre eux sont accessibles sur www.mesdroitssociaux.gouv.fr.

Un résumé en images

Un site pour présenter l'ensemble des services et faciliter le parcours assuré : services.info-retraite.fr.

Une seule demande pour tous ses régimes de retraite

Un service de demande de retraite en ligne commun à tous les régimes est disponible. Ce service permet aux assurés de demander leur retraite en une seule fois à l'ensemble de leurs régimes, de base et complémentaire. Il est accessible depuis le compte retraite sur www.info-retraite.fr ou les sites internet des régimes.

Ce service garantit aux assurés de faire valoir l'ensemble de leurs droits, sans risque d'en oublier puisque que les régimes auxquels ils ont cotisé sont automatiquement proposés.

A propos d'Info Retraite

Info Retraite identifie les services développés en commun par l'ensemble des régimes pour simplifier la retraite des assurés. Les services proposés sont disponibles sur le site internet commun à tous les régimes de retraite www.info-retraite.fr et sur ceux de certains régimes. Ils sont désormais présentés sur services.info-retraite.fr.

Info Retraite est géré par l'Union Retraite, le groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit les organismes de retraite, de base et complémentaire.

Twitter [@InfoRetraite](https://twitter.com/InfoRetraite)
